

EN DIRECT DU CONSEIL

Séance du 23 octobre 2020

Étaient présents : Alain SAVOIE, Claude RÉMY, Isabelle MARÉCHAL, Olivier TASSAERT, Thierry DAMBRIN, Guy DEKERVEL, Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Geneviève DUVAUCHELLE, François ESSIQUE, Laure LECOCQ, Angélique LONGUÉPÉE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Mélanie VAUTHIER.

Était excusée : Charlotte ESSIQUE

En hommage à Samuel PATY, l'enseignant assassiné sauvagement, le Conseil Municipal respecte une minute de silence.

M. le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- L'approbation du compte-rendu d'activité de la communauté de communes du Val de Somme 2019
- Un nouveau plan de financement prévisionnel pour les vestiaires

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, ces ajouts.

Secrétaire de séance : Julien MLYNARCZYK

Approbation du compte rendu de la séance du 28 août 2020

M. Julien MLYNARCZYK demande que des précisions sur les votes soient apportées au compte-rendu du 28 août 2020. Pour le point n°2 (tarifs et règlement de la cantine et de la garderie pour l'année 2020/2021) les 3 votes « contre » s'opposent à l'augmentation des tarifs au 01/01/2021 et non au règlement intérieur. Pour le point n°8 (subvention exceptionnelle à l'U.S.M.), 3 élus se sont abstenus en raison du manque d'informations détaillées sur le dossier et de désaccords sur les modalités de la subvention.

Compte tenu de ces précisions, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 28 août 2020.

ORDRE DU JOUR

1/ Caution sur la salle des Associations et la salle des Fêtes

Mme Isabelle MARÉCHAL, responsable de la commission « animation-sport-culture-jeunesse » qui s'est réunie le 7/09/2020, a rencontré les associations le 18/09/2020 et propose de réorganiser les modalités d'utilisation et de réservation des salles communales.

Une convention entre la Mairie et l'Association sera établie et notifiera les créneaux horaires d'utilisation accordés.

Pour une gestion sécurisée des clés, en cas d'utilisation régulière d'une salle, un formulaire désignant un responsable sera signé ; pour les utilisations occasionnelles, elles seront à demander au régisseur.

Une caution annuelle de 250 € sera demandée aux associations qui demandent une salle (une seule caution même si l'association utilise les deux salles).

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à la majorité (13 POUR, 1 CONTRE- M. DE OLIVEIRA), les projets de convention d'utilisation de la salle des fêtes et/ou de la salle des associations à passer avec les associations et fixent la caution pour l'année 2021 à un montant unique de 250 €.

2/ Année 2021 : trois évènements avec loyer et charges gratuits pour les Associations

M. le Maire propose, en raison de la crise sanitaire qui a impacté financièrement toutes les associations, que leurs charges pour l'année 2021 soient allégées en accordant à chaque association qui le souhaite trois locations de salle gratuites et sans charges annexes.

La période printemps/été restera prioritairement réservée aux particuliers pour les mariages ou autres fêtes de famille.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, le principe de gratuité des salles à chaque association qui en fera la demande en 2021 dans la limite de trois demandes.

3/ Subvention 2020 aux associations

La commission qui, étudie habituellement les demandes, n'a pas pu se réunir et le conseil désire que les subventions 2020 soient versées le plus rapidement possible pour aider les associations (pour mémoire, la subvention 2021 sera étudiée dès le 1^{er} trimestre 2021). M. le Maire propose de garder les mêmes montants qu'en 2019 pour les associations qui ont déposé une demande.

M. DE OLIVEIRA expose la situation de deux associations, l'association des parents d'élèves APEB et le kung-fu XING ZHE qui ont particulièrement souffert de la crise, la première par l'annulation de la majorité de ses manifestations au profit des enfants de l'école, la seconde en raison du remboursement partiel des cotisations récoltées à l'inscription et au paiement de l'intervenant extérieur.

Après délibération le conseil propose les montants suivants :

- Kung-Fu : 500 € (+100 € par rapport à 2019)
- Club photo : 300 €
- Gym détente : 500 €
- APEB : 1000 € (+100 € par rapport à 2019)
- Société de chasse : 300 €
- Les Sixties : 800 €
- Amitiés et Loisirs : 300 €

Le comité des Fêtes n'a pas fait de demande pour cette année n'ayant pas organisé d'événements en raison du COVID. La demande de l'école de musique de Corbie/Villers-Bretonneux n'a pas encore été reçue et sera donc étudiée ultérieurement.

M. DE OLIVEIRA rappelle que l'association La POULIE est une association distincte de la compagnie « A l'évidence trois petits points » et que La Poulie est intervenue en 2019/2020 en tant que prestataire d'offres culturelles.

Les membres du Conseil Municipal accordent, à la majorité, les subventions demandées, M. Claude RÉMY n'ayant pas participé au vote pour le vote des « Sixties », et M. Guy DEKERVEL pour celui de la Société de chasse.

4/ Dématérialisation des actes

M. Claude RÉMY présente la procédure de transmission des actes tels que les délibérations au contrôle de légalité de la Préfecture conformément à l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Actuellement, la transmission des actes se fait toujours par la voie postale.

Il est proposé au Conseil de donner son accord à la mise en œuvre de la transmission par la voie électronique et d'autoriser en conséquence M. le Maire à signer la convention à passer à cet effet avec la Préfecture.

Les membres du Conseil Municipal donnent, à l'unanimité, leur accord à la mise en œuvre de la transmission électronique des actes pris par l'autorité communale et mandatent M. le Maire aux fins de signer la convention à passer avec la Préfecture de la Somme.

5/ Délibération sur les transformateurs électriques

M. le Maire présente le projet d'amélioration esthétique et pluriannuel des transformateurs électriques. Ils sont au nombre de 11 sur le territoire communal. Trois seront prioritaires en raison de leur état (le premier, rue du 11 Novembre et les deux autres, rue de la Gare). Le coût des opérations est pris en charge par la SICAE et la FDE, la commune n'intervient pas dans ce domaine. La commune choisit le thème (sauf celui de la Guerre qui est interdit) et il lui sera fait plusieurs propositions.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, le projet d'embellissement des transformateurs électriques et mandatent le M. le Maire pour signer tous les documents qui s'y rapportent.

6/ Rapport des délégations du service d'assainissement collectif de l'eau 2019

M. le Maire fait lecture des points essentiels du rapport de l'assainissement de l'eau et rappelle que la station d'épuration communale arrive à saturation d'où la nécessité des travaux entrepris actuellement dans la commune pour la déconnexion des eaux pluviales, travaux pris en charge par la communauté de communes du Val de Somme pour un montant de 800 000 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de l'assainissement collectif de l'eau 2019 sans aucune observation.

7/ Approbation du compte-rendu d'activité de la communauté de communes du Val de Somme 2019

M. le Maire fait lecture des points essentiels du compte-rendu d'activité de la CCVS. Ce compte-rendu est très détaillé et complet. Il peut être consulté en Mairie.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu d'activité présenté par la communauté de communes du Val de Somme sans aucune observation.

8/ Choix de réalisation des plafonds de l'école

M. Olivier TASSAERT présente les travaux de la commission « urbanisme ». Suite à une visite des locaux en août 2020, les membres de la commission ont remarqué que les plafonds des anciennes classes sont détériorés. Des devis ont été demandés pour les refaire et les isoler. Lors de la commission du 30/09/2020, les devis ont été étudiés et une demande d'harmonisation a été formulée pour permettre la comparaison. Dans le projet, les plafonds seront abaissés et isolés pour économie énergétique et les luminaires adaptés. Le premier devis associe deux entreprises (LEMAITRE et NUMERISS) pour un montant global de 17 188 € HT et le second de la société EGERO pour un montant de 18 639 € HT.

Ce projet rentrera dans un projet global d'amélioration des classes (avec la fermeture partielle du préau de l'école maternelle et l'installation d'un chauffe-eau pour l'une des classes) afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès du Département et de la Région dans le cadre du plan de relance.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (abstention de Mme Angélique LONGUÉPÉE), de confier les travaux aux sociétés LEMAITRE et NUMERISS pour un montant global de 17 188 € et autorise M. le Maire à signer les marchés en conséquence.

Mme Angélique LONGUÉPÉE explique son vote d'abstention à l'intervention de l'entreprise LEMAITRE en raison des travaux que la société à réaliser à la Salle des Fêtes avec des reprises qui auraient été demandées au service technique communal.

9/ Travaux de fermeture du préau de l'école maternelle

M. Olivier TASSAERT présente le projet de fermeture du préau de l'école Maternelle pour protéger des intempéries (vent et pluie) les enfants pendant le périscolaire et les récréations.

Deux devis sont parvenus en Mairie, le troisième en raison du COVID, n'est pas encore parvenu. Les deux devis se chiffrent aux alentours des 30 000 € et ne présentent pas de visuel détaillé du projet. Ce projet sera donc revu en commission avec les visuels demandés et le vote est reporté au prochain conseil.

9/ Vente des parcelles de terrains du lotissement des « arbres tout blancs »

M. Olivier TASSAERT expose les propositions de la Commission « urbanisme » concernant le projet de vente de terrains situés dans le lotissement des « arbres tout blancs » suite à la demande de six propriétaires d'acquérir le bout de parcelle communale jouxtant leur terrain. Le terrain communal concerné mesure 920 m² pour un morcellement allant de 100 à 230 m².

Pour rappel en 2002, le terrain à bâtir (viabilisé) avait été cédé à 57 € du m², il est proposé que ce terrain soit vendu à 20 € du m². Deux des six terrains envisagés possèdent un puisard qui ne peut être supprimé, il y aura donc une servitude envers la commune. Une décote de 10% est proposée, soit 18 € le m². Après débat, étant considérée la servitude entraînant un accès direct, une décote de 20% (16 €/m²) avec l'obligation d'installer un portillon d'accès, est envisagée. Les frais de bornage seront à la charge de la commune.

M. Claude REMY propose un amendement pour ces deux terrains avec un prix de vente à 15 € le m².

M. le Maire passe au vote :

- L'amendement est rejeté par 3 votes CONTRE (Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Angélique LONGUÉPÉE et Julien MLYNARCZYK), 2 votes POUR (Alain SAVOIE et Claude RÉMY) et 9 abstentions
- La proposition retenue, 20 €/m² pour 4 parcelles et 16 €/m² pour les terrains ayant une servitude et un accès à prévoir, est votée à la majorité (10 POUR, 1 CONTRE – Claude RÉMY et 3 abstentions - Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Angélique LONGUÉPÉE et Julien MLYNARCZYK)

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité, de vendre le terrain communal situé dans le lotissement des « arbres tout blancs » pour une surface de 920 m² au prix de 20 €/m² et 16 €/m² pour les deux parcelles ayant une servitude, la convention de servitude sera annexée à l'acte de vente notarié.

10/ Plan de financement prévisionnel pour le projet « vestiaire/clubhouse »

Depuis la délibération du 28 août dernier qui avait fixé les modalités de financement du projet « vestiaire/clubhouse », les travaux de recherche de financements pour le projet ont permis de faire évoluer favorablement les aides possibles, en particulier au titre des plans de relance initiés par Le Département et par la Région. Le reste à charge de la commune doit représenter a minima 30% du montant du projet. Il convient donc de mettre à jour le plan de financement prévisionnel, comme suit :

	Vestiaires		Club House		Total HT
Etat (DETR)	72 354 €	30 %	23 646 €	30 %	96 000 €
Région	16 177 €	6.70 %	-	-	16 176 €
Département	60 295 €	25 %	19 705 €	25 %	80 000 €
FAFA	20 000 €	8.30 %	11 824 €	15 %	31 470 €
Commune	72 354 €	30 %	23 645 €	30 %	96 000 €
Total HT	241 180 €	100 %	78 820 €	100 %	320 000 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel du projet « vestiaires / clubhouse » et mandate M. le Maire aux fins de signer tous les actes et correspondances relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS :

- Le mercredi 21 octobre s'est tenue une réunion pour les riverains concernant les travaux de la rue Caron. Le planning des travaux est le suivant :
 - ✓ Enfouissement des réseaux électriques et renforcement (3 mois)
 - ✓ Travaux pour l'eau par le groupe HYDRA
 - ✓ Enfouissement ORANGE avec des délais très longs
 - ✓ Enrobés des trottoirs
- La commune va prendre contact avec la SICAE pour profiter des ouvertures afin de proposer, à nouveau, aux riverains un raccordement au gaz de ville. Demande à la SICAE de réaliser un sondage auprès des riverains.
- La commission « personnel communal » se réunira le mardi 27 octobre 2020 à la Mairie à 18 H00.
- 200 pigeons ont dégradé le clocher de l'église. Il est impossible de trouver des pièces de rechange à cause de l'ancienneté du système. Il faudra prévoir de le changer pour un coût de 10 000 € et afin de le protéger 10 000 € supplémentaires sont nécessaires pour la capture des pigeons, la désinfection et la fermeture des accès.
- M. Claude RÉMY informe qu'il a repris le dossier évoqué dans le compte-rendu du 21/02/2020, concernant le comportement inapproprié d'un personnel communal. Pour résumer, il a rencontré les parties en cause et ne donnera pas de sanction à la personne concernée qui a repris ses fonctions après quelques mois d'arrêt. Elle est avertie que le moindre écart de comportement sera sanctionné sévèrement et M. Claude RÉMY s'engage à continuer à être très présent à la cantine pour s'assurer du bon déroulement de la pause méridienne. Depuis la rentrée, aucun incident n'est à déclarer et le constat est positif. M. Jean-Philippe DE OLIVEIRA regrette vivement la décision prise de ne pas appliquer de sanction.
- Le 8 décembre, se tiendra une réunion de la commission du tourisme dans le Val de Somme à Corbie
- Le 4 décembre 2020, la commission « communication » se réunira.
- Des ateliers « bébés-lecteurs » vont être mis en place par la médiathèque de Corbie avec l'aide de Delphine CHOQUET-LEFORT et Mme RAOUL, assistante maternelle.
- Le 31 octobre, l'APEB propose deux spectacles d'Halloween. Le nombre de places étant très limité dans le cadre de la crise sanitaire, si des élus sont intéressés il faut prévenir la Présidente à l'avance.
- Une demande d'adhésion à l'ANDES (association nationale des élus en charge du sport) va être faite pour un accompagnement sur tous les projets sportifs et de loisirs, les normes d'installation, les homologations et la sûreté des aires de jeux.
- M. le Maire annonce qu'il a été élu vice-président à la Fédération Départementale de l'Energie.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23H00.